



PREFET DELEGUE DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN

Réf. : PREF/SG/RP/N° 23

Saint Martin le, 7 février 2012

AUTORISATION D'OPERER

Je soussigné, Philippe CHOPIN, Préfet délégué de Saint Barthélemy et de Saint Martin, Tuteur délégué des Pupilles de l'Etat de la Collectivité de Saint Barthélemy et de Saint Martin, autorise tout praticien de médecine générale et spécialiste de France ou de l'Etranger, à prodiguer tous soins et pratiquer toutes interventions chirurgicales que peut nécessiter l'état de santé de l'enfant : Inès, Eloïsa, Anastasia, née le 6 juillet 2011, à Spring Concordia, 97150 Saint Martin, placée en qualité de pupille de l'Etat aux fins d'adoption par décision du 2 février 2012 et arrivée au foyer de Madame et Monsieur WELCH Véronique et William domiciliés au, 103 Lotterie Farm, Route de Pic Paradis, 97150 Saint Martin, le 17 février 2012.

Autorisation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



Le Préfet délégué

Philippe CHOPIN